

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour**

Nombre de membres	Séance du mercredi 18 décembre 2024
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 9 <u>Votants</u> : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 12 décembre 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Francis BACCHIN</p> <p><u>Représentés</u> : Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Christophe BREST, Monsieur Benoît COLAS par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS</p> <p><u>Excusés</u> : Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Adeline MOULIS</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Franck BRETEAU</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 23/12/2024 et publication le 23/12/2024</p>	

Délibération n° DE_556_2024

Objet :

Ressources humaines - modification du tableau des effectifs au 01/01/2025

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs qui doit être en concordance avec la délibération n° DE-XX-2024 du 18 décembre 2024 approuvant l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial au 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la fonction publique,
- Vu la délibération du 01/02/2023 n° DE-02-2023 modifiant le tableau des effectifs,
- Vu la délibération du 18/12/2024 n° DE-xx portant le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 8 h/semaine,

et après avoir délibéré par 11 voix pour

- Approuve la modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025 telle qu'elle lui a été présentée :

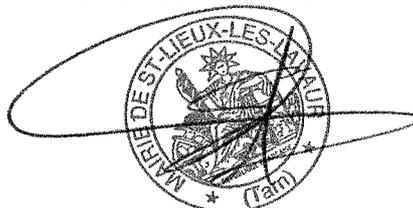
EMPLOIS PERMANENTS (TITULAIRES ou STAGIAIRES)

Filière	Poste		Catégorie	nombre d'heures/ semaine
	Nombre de postes	fonction		
Administrative	1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B3	35 h
	1	Adjoint administratif territorial	C1	35 h
Technique	1	Agent de maîtrise	C	35 h
	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	29,5 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	35 h
	1	Adjoint technique territorial <i>(Poste modifié au 01/01/2025)</i>	C1	8 h

- Demande à M. le Maire de transmettre cette décision à :
 - M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
 - M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Franck BRETEAU